# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI 23 JUIN 2014

Date de convocation

05/06/2014

Membres en exercice: 40 Membres présents: 36 Membres votants: 39 Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **Lundi 23 juin 2014 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de la Chaussée.

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	P	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	P			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	E pvr	PERCHEPIED Jean-Louis	P	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	E pvr	Manéhouville	DURAME Sébastien	P
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	E pvr	Muchedent	CRESSENT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P
Sainte Foy	CHANDELIER David	Р	DUVAL Nicolas	E	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	Р	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	P	DROUAUX Christian	P			
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	E	BERANGER Eric	P			
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

## 2014-053 – Ludisports 76 – reconduction et tarifs

But : faire découvrir un sport par trimestre par site soit environ 32 séances à l'année de 1h00

Nombre d'enfants : 120 Coût pour les familles : 32 € par enfant

Lieux et nombre de Créneaux en 2013/2014 : Belmesnil (2) ; Longueville sur Scie (3) La Chaussée (1) ; Anneville sur

Scie(1); Torcy le Grand (1) Bois robert (1) Sainte Foy (2); Le Catelier (1)

Salle mise à disposition gratuitement par les communes.

Bilan Financier 2013/2014

Dépenses : Recettes :

Matériel : 584.90 € Familles :  $32 \in x120 = 3840 = 3840 \in x120 = 3840 = x120 = 3840 = x120 = x120$ 

Prestation échec : 825€ Département : 3670 € Frais de personnel : 5106 € Com. Com : 703.40 €

Frais de déplacement : 797.50 TOTAL RECETTES : 8213.40 €

Autres: 900 €

Total Dépenses : 8213.40 €

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- -DECIDE de reconduire l'opération pendant toute la durée du mandat
- -FIXE le tarif à 32 €/enfant.

Si une des conditions venait à être modifiée, la commission étudierait de nouveau le dossier avant présentation au conseil communautaire.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

#### 2014-054 - Sydempad - tarifs

C Cottereau expose que pour le SYDEMPAD, il y a « Musique à l'école » et « l'École d'Arts »

Musique à l'école est dispensée à l'ensemble des enfants de la Communauté de Communes du CP au CM2 à raison d'une heure par semaine sur le temps scolaire. Cela représente un total de 21.5 h sur 179.5h pour l'ensemble du Syndicat.

L'École d'Arts est dispensée aux enfants en dehors du temps scolaire soit au Conservatoire de Dieppe ou à Longueville sur Scie.

Le Budget du syndicat est calculé sur l'année civile, il nous faut donc anticiper les prix pour la rentrée scolaire 2014/2015

Le budget de la Com.Com prévu pour l'ensemble de ces activités est depuis 2008 fixé à 36000 euros

Rappel des prix:

Musique à l'Ecole : 2008 : 1148 €/h Ecole d'Arts : 2008 : 545.73 €/el

2009 : 1162.23 €/h 2009 :583.20 €/el 2010 : 1295.26 €/h 2010 : 656.97 €/el

2011 : 1444.60 €/h 2012 : 1457.87 €/h 2013 : 1649.57 €/h 2013 : 679.57 €/el

MUSIQUE A L'ECOLE					
	Réel 2013	Prévisionnel 2014	Réel 2014	prévisionnel 2015	
		(+10 %)	(+16%)	(+10%)	
Coût à l'heure	1 649,57 €	1814,52	1925,04	2117,54	
Coût Total Com.Com pour 21,5h	35 465,72 €	39 012,29 €	41 388,36 €	45 527,20 €	

La part de l'Etat pour le dispositif Musique à l'Ecole est passée de 110000€ en 2008 à 50000€ en 2014.

La part de L'Etat pour le fonctionnement du Conservatoire est passée de 155600€ en 2011 à 74665€ en 2014 avec une diminution de 31.5 % de 2013 à 2014.

L'aide du département est restée identique à celle de 2013 de même pour la Région et l'aide de L'Agglomération. Le Budget Global de 36 000 € étant déjà dépassée avec Musique à L'école, aucune participation communautaire n'est reversée au profit des jeunes inscrits à l'école d'arts soit (8 enfants et 3 adultes).

ECOLE D'ARTS						
	Réel 2013   Prévisionnel 2014   Réel 2014   prévisionnel 2015					
		(+10 %)	(- 22,8%) *	(+10%)		
Part élève	679,57 €	747,53	525,16 €	577,68 €		
Coût appelé aux			Proposition de remboursement			
familles	700 €	750 €	de 200 € aux familles	580 €		

<sup>\*</sup>Cette année la part élève a diminué car une partie des frais généraux est reportée sur le dispositif musique à l'école à hauteur de 30 000 €

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- -DECIDE de rembourser 200 € aux familles sur les inscriptions 2013/2014 à l'école d'arts compte tenu du coût réel
- -FIXE l'inscription 2014/2015 à 580 €/élèves à l'école d'arts
- -DEMANDE au SYDEMPAD de diviser le nombre d'heures de Musique à l'Ecole par 2, en se concentrant sur les classes de CP, CE1 et CE2.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-055 - Tarifs des animations adultes

Le bilan des animations adultes avec les propositions pour 2013/2014 est présenté par C Cottereau.

	Bilan 2013/2014	Prévisionnel 2014/2015	Tarifs proposés à compter de 2014/2015
Peinture Adultes	Recettes : 2822 €	1 créneau de 2h30 les mardis	83 € / trimestre
(11 adhérents)	Dépenses : 2625 €	Recettes : 2490 € (10 élèves)	
Cents Acres		Dépenses : 2625 €	
Gymnastique douce	Recettes : 1460 €	2 créneaux de 1 h	20 € / trimestre
(12+12adhérents en	Dépenses : 1334.30 €	Recettes élèves : 1440 € (24 élèves)	
moyenne) Varenne et		Dépenses : 1400 €	
Scie		_	
Cours d'Anglais	Recettes : 2418 €	2 créneaux de 1h15	65 € / trimestre
(4confirmées+9	Dépenses : 2111 €	Recettes élèves : 2145€ (11 éleves)	
débutantes)		Dépenses : 2115	

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

#### 2014-056 - Tarif transports scolaires 2014/2015

Le Département nous a indiqué qu'il n'y aurait pas d'incidence sur les tarifs de transports scolaires à la prochaine rentrée malgré la réforme des rythmes scolaires, le Département prenant à sa charge le surcout d'environ 2.5 M €

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) : -FIXE les tarifs 2014/2015 comme l'année précédente, à savoir :

<sup>-</sup>ADOPTE les tarifs proposés pour 2014/2015.

	Tarif Département par élève	Prise en charge com com par élève	Solde à charge famille
maternelles primaires	60 €	60 €	0 €
secondaires – collège et lycée	130 €	30 €	100 €
à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même	30 €	30 € primaire	0 €
fratrie		0 € en secondaire	30 €
usagers hors Seine-Maritime	300 €	0 €	300 €
internes	60 €	30 €	30 €

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

## 2014-057 - Révision du prix de vente des parcelles Lotissement Saint Ribert

Le Lotissement Saint Ribert est composé de la MARPA, d'une parcelle cédée à Sodineuf pour 6 locatifs et de 12 parcelles en accession à la propriété.

Le prix des parcelles avait été fixé pour équilibrer le budget lotissement.

Le projet s'élève à 963000 € TTC.

170000 € sont financés par le budget MARPA (VRD dédiés).

Il reste donc 703.000 € TTC à financer par la vente des parcelles.

Les prix étaient fixés ainsi (prix fixés avant bornage définitif)

Lots 10 (628m²) et 11 (626m²) : 56.000 €

Lots 2 (746m<sup>2</sup>), 3 (752m<sup>2</sup>), 4 (661m<sup>2</sup>), 12 (725m<sup>2</sup>) et 13 (726m<sup>2</sup>) : 58.000 €

Lots 7 (727m<sup>2</sup>), 8 (725m<sup>2</sup>) et 9 (737m<sup>2</sup>) : 60.000 €

Lots 5 (927m²) et 6 (889 m²) : 63.000 €

Le total est de 708.000 €

A ce jour, seul le lot 6 est vendu et a bénéficié d'un rabais exceptionnel de 3000 €. 60 000 € peuvent être économisés sur le MARPA et les VRD.

Attendu que si nous ne vendons pas rapidement les terrains, nous devrons recourir à une ligne de trésorerie pour fonctionner (cout estimé à 12000 €/an) ;

Attendu que le marché moyen des parcelles se trouve aujourd'hui entre 40.000 € à 45.000 €;

Vu que les frais notariés ont augmenté depuis la fixation des tarifs, ce qui accroit la difficulté de vente ;

Vu que plus un bien est longtemps en vente, moins il se vend et plus le prix à la baisse ;

Pour ces motifs, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et l'unanimité (5 abstentions) :

-FIXE les nouveaux tarifs comme suit :

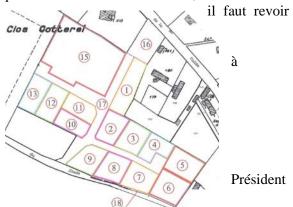
Lot 4 : 40.000 €

Lots 10, et 11 : 45.000 €

Lots 2, 3, 7, 8, 9, 12, 13 : 48.000 €

Lot 5 : 53.000 €

avec une marge globale financière de 10.000 € de négociation au pour l'ensemble de l'opération.



Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

## 2014-058 - Rapport annuel de gestion du service Ordures ménagères

Le rapport annuel de gestion du service public ordures ménagères est présenté.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le rapport annuel de gestion du service public ordures ménagères 2013.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-059 - Rapport annuel de gestion du service Assainissement non collectif

Le rapport annuel de gestion du service public assainissement non collectif est présenté.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le rapport annuel de gestion du service public assainissement non collectif 2013.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-060 - Etude de caméras pour la déchèterie

G Le Verdier expose que dans le cadre du programme d'agrandissement de la déchèterie, nous avons mis en place une clôture autour du site, en y adjoignant des plantations à épines.

Depuis 8 mois, nous n'avons pas remarqué de nouvelles intrusions.

Cependant, un devis de télésurveillance a été réalisé :

-projecteur avec détecteur -enregistreur et disque dur -2 caméras jour nuit

-2 caméras infrarouge 5547 € HT soit 1.80 €/foyer

Si nous estimons le vol à 5 tonnes de ferraille par an, cela fait une perte de 500 €/an.

Par ailleurs, un devis a été réalisé pour renforcer la sécurité sur la barrière à double battants en insérant un verrouillage électrique afin de maintenir le portail en position fermée et en rehaussant par du grillage.

Le devis est de 1050 € HT.

Vu le coût de l'investissement des caméras :

Vu la perte financière éventuelle faible en cas de vol;

Attendu que les images de caméras sont souvent peu exploitables

Compte tenu qu'il faudra aussi prévoir les coûts de maintenance,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- -DECIDE à la majorité (1 contre) de ne pas investir pour l'implantation de caméras
- -DECIDE à l'unanimité de renforcer la sécurité sur la barrière pour 1050 € HT.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

## 2014-061- FPIC 2014 - répartition

Le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, est un mécanisme de redistribution visant à réduire les écarts de richesse entre les collectivités territoriales et à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ».

En 2012 : 150 M€ En 2013 : 360 M€ En 2014 : 570 M€ En 2015 : 780 M€ En 2016 : 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1 Md€).

Pour notre territoire, le FPIC passe de 83435 € à 129407 €.

En 2013, cette somme avait été répartie à 50% entre les communes (60% au nombre d'habitants, 20% au potentiel fiscal inversement proportionnel, 20% au potentiel financier inversement proportionnel), et 50% à la com com.

Rappel des Besoins de financement 2013 qui ont servi à la détermination du montant du FPIC à répartir : manque 10.000 € de subvention du Département pour le tracteur

véhicule portage de repas : 8000 € SDAN : 1 €/ligne/an : 36.000 €

Travail sur le désert médical : étude architecture 10.000 €

Besoins 2014

SDAN : 1 €/ligne/an : 36.000 €

Gymnase : 60.000 €/an

Le projet de restructuration et d'extension du gymnase est présenté financièrement.

Puis, les différentes solutions de répartition du FPIC 2014 sont proposées.

La solution 3 permettrait de répondre aux besoins 2014, SDAN et agrandissement du gymnase.

S Duramé et D Chandelier estiment être pris en otage par rapport au gymnase, et précisent que cela n'a pas de rapport avec le FPIC.

Le Président rappelle que comme les années précédentes, il est logique de présenter un projet à financer pour déterminer ensemble une autre répartition du FPIC.

N Leforestier estime qu'il ne faut pas perdre de temps et oser des investissements sur notre territoire, faute de quoi nous serons démunis lors des fusions avec d'autres collectivités.

		REPARTITION DU FPIC 2014 : 129 407 €					
Population DGF de la commune	Potentiel fiscal par habitant de la commune	Potentiel financier par habitant de la commune	Nom Communes	Perçu en 2013	<u>SOLUTION 1</u> Répartition de droit commun	SOLUTION 2 Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3	SOLUTION 3 Répartition 45000 € communes, 84407 € com com (60% hab, 20% pfal, 20% pf)
485	325	439	anneville sur scie	2470,00	6112,00	4890,00	2583,00
503	326	461	belmesnil	2465,00	6042,00	4834,00	2623,00
369	334	461	bertreville saint ouen	1976,00	4430,00	3544,00	2144,00
329	346	545	bois robert	1803,00	3341,00	2673,00	1923,00
239	277	413	catelier	1713,00	3199,00	2559,00	1824,00
51	460	688	cent acres	651,00	410,00	328,00	773,00
140	313	503	chapelle du bourgay	1233,00	1541,00	1233,00	1334,00
520	301	412	chaussée	2508,00	6988,00	5590,00	2769,00
197	369	503	criquetot sur longueville	1400,00	2165,00	1732,00	1465,00
249	641	710	crosville sur scie	1277,00	1941,00	1553,00	1371,00
242	558	624	dénestanville	1261,00	2145,00	1716,00	1417,00
206	278	410	lintot les bois	1560,00	2777,00	2222,00	1712,00
1 002	348	543	longueville sur scie	4041,00	10208,00	8166,00	4278,00
222	341	454	manéhouville	1531,00	2706,00	2165,00	1627,00
156	313	402	muchedent	1324,00	2148,00	1718,00	1489,00
172	247	<i>373</i>	notre dame du parc	1626,00	2551,00	2041,00	1704,00
299	531	601	saint crespin	1507,00	2750,00	2200,00	1642,00
575	276	415	sainte foy	2759,00	7662,00	6130,00	3000,00
286	345	436	saint germain d'étables	1739,00	3632,00	2906,00	1864,00
183	381	509	saint honoré	1321,00	1989,00	1591,00	1400,00
776	311	462	torcy le grand	3299,00	9286,00	7429,00	3598,00
511	438	567	torcy le petit	2254,00	4982,00	3986,00	2460,00
7712	8 060	10 931		41718,00	89005,00	89005.00	45000,00
			VARENNE ET SCIE	41718,00	40402,00	40402.00	84407,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, par 5 contre et 1 abstention :

Du fait que l'unanimité n'ait pas approuvé cette répartition, c'est la solution 1, répartition de droit, qui sera appliquée.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-062-Mises en non-valeur

Monsieur le Président expose que nous sommes saisis de deux demandes de mises en non-valeur en ordures ménagères pour 487 € et 671.45 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE la mise en valeur présentée.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-063-<u>Election des délégués à la CIID</u>

Par délibération du 12 septembre 2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

<sup>-</sup>EST FAVORABLE à la solution 3.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE de proposer la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

	liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 comm	
Ν°	Titulaires	Suppléants
1	ERSANT Nadine née LANGLOIS 13/06/49 à Dieppe	<b>JOURDAIN Dominique</b> né le 01/02/53 à Dieppe
	48 bis Route de Dieppe, 76590 Anneville sur Scie	N°1 RD 23, 76590 Anneville sur Scie
2	<b>DE THEZY Catherine</b> née LE VERDIER 09/10/52 à Dénestanville	
	3 route du Bout l'Abbé, 76590 Bertreville Saint Ouen	7 route de la touffe à quin, 76590 Bertreville Saint Ouen
3	VASSEUR Christian né le 12/08/56 à Bois Robert	MALLEON Félix né le 29/08/52 à Fort de France
	305, rue des fleurs, 76590 Le Bois Robert	7, parc de Bois Robert, 76590 Le Bois Robert
4	<b>LEFEBVRE Michel</b> né le 03/04/62 à Dieppe 1 route de la Linerie, 76590 Crosville sur Scie	<b>BREBION Marcel</b> né le 02/10/43 à Torcy le Petit 23 route de Dieppe, 76590 Torcy le Petit
5	PRIEUR André né le 23/03/1943 à Dénestanville	GIFFARD Christian né le 03/06/1953 à Ste Foy
	25 rue Cyclamens, 76590 Dénestanville	38 rue de la liberté, 76590 La Chapelle du Bourgay
6	LEMOINE Séverine née QUESNEL le 18/04/1973 à Yvetot	<b>BOINET Daniel</b> né le 08/10/1953 à Cuverville sur Yères
	196 rue de Rotomagus, 76590 La Chaussée	600 rue Saint Adrien Le Bois Hulin, 76590 La Chaussée
7	VIANDIER Jean-Marie né le 27/01/1949 à Montreuil en Caux	VOLLET Jacques né le 08/11/1944 à Auppegard
	88 rue des Demoiselles, 76590 Le Catelier	80 rue de la Forge, 76590 Les Cent-Acres
8	LEVAVASSEUR Marie-Christine née le 07/11/58 à Dieppe	SERVAIS PICORD Laurent né le 11/01/1964 à Ste Marguerite/ Duclair
	1 rue des artisans, 76590 Lintot les Bois	2128 Route de la Vallée 76590 Torcy le Grand
9	HATCHUEL Albert né05/09/1951 à Oran	BRUN Odile née le 18/10/1942 à Longueville sur Scie
	24 lotissement Les Glycines 76590 Longueville sur Scie	3 rue du château 76590 Longueville sur Scie
10	DURAME Sébastien né le 16/01/1969 à Dieppe	OGDEN Hugues né le 15/07/1951 à Rouen
	4 impasse du Gué, 76590 Manéhouville	56 route de Criquetot, 76590 Belmesnil
11	<b>HOWLETT Alan</b> né le 28/02/1953 à Neuilly sur Seine	LEPEUPLE Gérard né le 13/08/1951 à Bellencombre
	14 route d'Annival, 76590 Muchedent	50 route de Dieppe, 76590 Muchedent
12	HERELLE Laurent né le 17/02/78 à Dieppe	D'HAYER Francis né le 18/10/58 à LHOMME
	14 route de la scie, 76590 Notre Dame du Parc	84 route du Parc, 76590 Notre Dame du Parc
13	HOUARD Jean-Marc né le 17/12/1950 à Omonville	GEDEON Mireille née Siourd le 31/03/1968 à Dieppe
	18 route du manoir de camp, 76590 Saint Crespin	27 route de la Scie, 76590 Saint Crespin
14	CHANDELIER David né le 29/11/1970 à Dieppe	DUVAL Nicolas né le 27/08/1972 à Dieppe
	1 F rue du centre, 76590 Sainte Foy	17 impasse du centre, 76590 Sainte Foy
15	GIVON Claude né le 30/10/1940 à Le Catelier	SOUPPART Nelly née FARGUES le 17/04/1957 à Dieppe
	178 route de Paris, 76590 Torcy le Grand	Allée des Platanes, 76590 Saint Germain d'Etables
16	LEFEBVRE Jean-Marc né le 19/08/1952 à Torcy le Petit	VASSARD Christian né le 17/06/47 à Torcy le Petit
	1, cavée des Ventes, 76590 Torcy le Petit	Rue des forrières, 76590 Torcy le Petit
17	LE VERDIER Guy né le 23/05/1951 à Belmesnil	POTEL Paul né le 31/07/1952 à Torcy le Grand
	23 route de Criquetot, 76950 Belmesnil	647 Rue Charles Henri d'Ambray, 76590 Saint Honoré
18	PIQUENOT Gilles né le 18/03/1972 à	<b>DUMONT Serge</b> , né le05/10/1937 à Mont Saint Aignan
1	3, La Croix Paon, 76590 Criquetot sur Longueville	590 rue aux vaches, 76590 Torcy le Grand

1	PELTIER Patrice né le 25/01/1956 à Auppegard 164 rue Tremblay, 76680 Rocquemont
2 \ /	<b>VAILLANT Daniel</b> né le 18/11/1946 Auppegard 712 rue Villette, 76730 Auppegard

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

#### 2014-064-Budget général – décision modificative budgétaire

Afin de pouvoir honorer le remboursement aux familles pour le trop versé sur les inscriptions au SYDEMPAD, je vous propose de modifier le budget général comme suit DF 673 : +1400 €

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-066-Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leur intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VARRENNE ET SCIE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VARENNE ET SCIE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VARENNE ET SCIE soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

# 2014-065<u>-Motion pour la réouverture du BTS industrialisation des produits mécaniques au Lycée Pablo Neruda</u>

Considérant:

- les besoins actuels de l'ensemble des industriels du cluster Dieppe Méca Energies,
- les besoins futurs annoncés par les services préfectoraux (1200 départs en retraite dans les 10 ans à venir au niveau de la filière mécanique et métallurgique sur le territoire de la C.C.I. de Dieppe),
- les grands projets industriels (la réalisation des champs éoliens offshores, les futurs véhicules construits par Alpine et les deux arrêts de tranche des centrales nucléaires),

- le taux de chômage des jeunes,
- la politique volontariste annoncée par le Président de la République de maintenir le tissu industriel français,
- et la priorité donnée par le Chef de l'Etat à la formation des jeunes pour leur permettre d'accéder à un emploi pérenne,

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DEMANDE la réouverture du BTS Industrialisation des Produits Mécaniques à la rentrée 2014 au lycée Pablo Neruda à Madame le Recteur de l'Académie de Rouen.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 27 juin 2014

#### -Informations

Un état d'avancement des différents dossiers est réalisé par les présidents de chaque commission.

Friche Lactalis : nous attendons une nouvelle proposition de lactalis

Schéma de mutualisation : une sous-commission a été créée au sein de la commission aménagement de l'espace. Elle est composée de A Dépréaux, G Piquenot, JL Perchepied, D Boucourt, F Gougeon

Pays : les communes ont été invitées à recenser leurs éventuels projets structurants pour le nouveau contrat de pays 2014-2020.

Extension de la zone d'activité : Madame la Sous-Préfète a demandé que le Pays délibère sur la priorisation des zones d'activités, faute de quoi le dossier d'extension de notre zone ne pourra pas aboutir.

La livraison de la MARPA est prévue pour mars 2015, les fondations sont coulées ces jours-ci.

La direction de l'établissement sera mutualisée avec la Marpa de Londinières.

S Duramé évoque un courrier qu'il a reçu de M. Martin agent de déchèterie, ce dernier lui reprochant de l'avoir nommé au titre des vols en déchèterie et menaçant de porter plainte.

Après une rencontre, une réponse écrite lui a été apportée.

Cependant, M. Duramé précise qu'il n'a jamais donné de noms et regrette que de tels propos aient pu sortir de l'assemblée.

Et d'ajouter qu'il parlait cependant bien de vols en journée.

M. le Président confirme que S Duramé n'a jamais cité de nom.

Pouvoir de police spéciale : à l'interrogation de D Chandelier, le Président précise qu'il souhaite poursuivre dans la même logique qu'auparavant, à savoir : laisser le pouvoir de police aux maires.

La séance est levée à 20h15.

AFFICHAGE A PARTIR DU JEUDI 26 JUIN 2014.